

AGRÉMENT DU TERRAIN MOTO TRIAL

N° de l'agrément : **64-2018-09-01** N° d'affiliation : **064445241**
(dépt- année-mois-n°)

Nom du terrain : TERRAIN DES FOURS A CHAUX
Adresse du Terrain : Rue des Pyrénées - 64260 ARUDY

Nom de l'association : ASM Pau
Président de l'association : Mr LECOINTE

Le terrain désigné ci-dessus a fait l'objet d'une visite d'agrément le : 09/02/2017
en présence de : M. WOELFFLIN Michel
fonction dans l'association concernée : Membre

Le terrain s'est révélé être en conformité aux règlements UFOLEP des sports mécaniques moto et aux règles techniques et de sécurité de l'activité (RTS Moto trial) pour la ou les activités suivantes :
MOTO TRIAL
avec les remarques suivantes : RAS

Un rapport de la visite a été remis à l'association.

En conséquence ce terrain bénéficie de l'agrément UFOLEP pour les activités concernées.

Certifié conforme le 24/09/2018 par Mr LALANNE Stéphane
Visiteur de terrain qualifié par l'UFOLEP.

Visa du Comité UFOLEP
Signature - Cachet du Comité

Pau, le 27/09/2018
LALANNE Stéphane


ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
3 rue Récamier
75341 Paris Cedex 07

Document à établir en 4 exemplaires :
- 1^{er} pour l'Association
- 2^{ème} pour le Comité départemental UFOLEP
- 3^{ème} pour l'APAC départementale
- 4^{ème} pour l'UFOLEP Nationale

agrément validé
le 8/10/2018
Pierre CREVELLIER
